

Présents : Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Isabelle VEYRET et Marie-Pierre VEYRET Messieurs Patrice FERROUILLAT, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL, Yann CURTET, Julien DOLIN, Bastien MICHALLET, Éric THEIL, Grégory REYNAUD-DULAURIER, Bernard TARRADE

Absents et Excusés, Nathalie VEHIER, Frédéric DUPUIS
Ayant donné pouvoir : M. Frédéric Dupuis à M. Grégory Reynaud Dulaurier

Début de la séance : 20h00

Le compte rendu de la séance du 20/07/2020 est validé à l'unanimité des membres présents

I/ Demande de subvention auprès du Département de l'Isère – Programme triennal de gros travaux de voirie 2021-2023
(Délibération 2020/31)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation des travaux d'entretien et de réparation des voies communales du programme triennal de voirie 2021-2023 à réaliser sur le territoire de la commune de Cognin-les-Gorges (annexé à la délibération) pour un montant total de travaux de 100 000 € HT.

Il rappelle au Conseil Municipal que ce programme de voirie entre dans le cadre de la thématique « grosses réparations de voirie communale » proposée par la conférence territoriale Sud Grésivaudan du Département de l'Isère.

Ce programme de voirie triennal est subventionné à hauteur de 40 % pour un montant de dépense plafonné à 100 000 € HT sur 3 ans.

Le plan de financement de ce programme est le suivant :

Montant des Travaux : 100 000 € HT
Subvention Département (40%) : 40 000,00 € HT
Autofinancement : 60 000,00 € HT

Il demande au conseil municipal de délibérer sur ce programme triennal de voirie 2021-2023

Après avoir pris connaissance de l'estimation détaillée du programme de travaux prévu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le programme triennal de voirie 2021-2023 proposée et son plan de financement
- Charge Monsieur le Maire de demander au Département de l'Isère la subvention attribuée pour ce programme de voirie triennal.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents pour la réalisation de ce programme
- Dit que les crédits à cette dépense seront inscrits en section d'investissement sur les budgets 2021, 2022 et 2023.

II/ Achat parcelles cadastrées B 463 et une division parcellaire de 50 m² de la parcelle cadastrée B 1844

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la succession Cret, il serait intéressant pour la collectivité d'acquérir la parcelle cadastrée B 463 et une division parcellaire de 50 m² de la parcelle cadastrée B 1844.

La parcelle cadastrée B 463 se situe à l'entrée sud du centre bourg du village, secteur stratégique du développement de la commune et son acquisition permettrait la création d'une réserve foncière pour la commune en vue de futurs projets d'espaces publics ou autres types d'urbanisation.

L'acquisition par la commune d'une division parcellaire de 50 m² de la parcelle cadastrée B 1844 permettrait à la commune de conserver et d'agrandir les places de parking se situant devant l'école et la mairie (voir le projet de division parcellaire ci-joint) dans le cadre du futur projet d'aménagement et de sécurité des traversées et entrées du centre bourg du village.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'acheter :

- la parcelle cadastrée B 463 au prix de 20 € le m² soit :

20 € x 1 144 m² = 22 880 €

-la division parcellaire de 50 m² de la parcelle cadastrée B 1844 au prix de 83,46 € m² soit :

83.46 € x 50 m² = 4 173 €

Le prix de vente total de ces 2 acquisitions se monte à 27 053 €.

Les frais d'acte notarié d'un montant de 1724.37 € seront à la charge de la collectivité ainsi que les frais de géomètre pour la division parcellaire de la parcelle cadastrée B 1844 qui se montent à 1296.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention,

- Décide d'acquérir à 13 voix pour et 1 abstention, la parcelle B 463 et à 10 voix pour, 3 contre et 1 abstention la division parcellaire de 50 m² de la parcelle cadastrée B 1844 au prix global indiqué ci-dessus de 27 053 € et de prendre en charge les frais d'acte notarié ainsi que les frais de géomètre.
- Charge et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition

III/ Motion de soutien à la demande d'obtention d'une fréquence FM temporaire de Radio Sud Grésivaudan au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)

Créée en 2019, la web radio locale « Radio Sud Grésivaudan » est devenue en quelques mois un média de proximité reconnu.

A travers ses émissions quotidiennes laissant une large place aux interviews, Radio Sud Grésivaudan a contribué à la valorisation d'un grand nombre d'acteurs du territoire : associations sportives et culturelles, producteurs et artisans locaux, jeunes entrepreneurs, services publics de proximité...

Elle est devenue ainsi une source d'information et de soutien important aux habitants, associations et commerçants du territoire.

Cette démarche a pris un sens supplémentaire durant la crise sanitaire du COVID-19, relayant quotidiennement les informations essentielles du territoire.

Par ailleurs Radio Sud Grésivaudan est aujourd'hui engagée dans plusieurs projets facteurs de cohésion sociale et territoriale, notamment :

- la création d'ateliers d'initiation à la radio et de sensibilisation aux médias en direction des publics scolaires, permettant aux enfants de partager l'actualité, l'histoire et le patrimoine de leur commune ;
- le soutien aux acteurs qui œuvrent au maintien du lien social sur le territoire (associations, artistes et compagnies artistiques, structures diverses...) ainsi qu'au tissu économique et agricole ;
- la facilitation du dialogue citoyen et des échanges entre les habitants, les institutions et les élus ;

Afin d'étendre son audience et de toucher un public plus large, Radio Sud Grésivaudan souhaite aujourd'hui faire une demande de fréquence FM temporaire auprès de l'antenne régionale du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Considérant son attachement à la pluralité de la presse et des médias sous leurs différentes formes ;

Considérant le rôle de vecteur de développement du lien social sur le territoire de Radio Sud Grésivaudan ;

Considérant le soutien apporté aux acteurs associatifs et économiques du territoire par la Web Radio par sa programmation

Considérant la volonté de Radio Sud Grésivaudan de développer des actions en direction des publics scolaires en accord avec la politique d'accompagnement de réussite scolaire portée par la Communauté de communes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Apporte son plein et entier soutien à Monsieur Frédéric Navarro, Président de Radio Sud Grésivaudan, dans sa démarche de Demande d'obtention d'une fréquence FM temporaire auprès de l'antenne régionale du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)

Fin de séance à 22h30

Prochaine réunion prévue du conseil municipal le lundi 14 septembre à 20h00